

Recommandations pour la levée des mesures d'isolement

Travailleurs de la santé (après le 12 mars 2020)



COMITÉ SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES DU QUÉBEC

Proposition discutée au Comité sur les infections nosocomiales, 17 mars 2020

Position adoptée à la TCNSP du 19 mars 2020

Catégories de travailleurs de la santé	Tous les travailleurs de la santé en général	Travailleurs de la santé « critiques » i.e. requis pour éviter un bris de services
1) Cas COVID-19 (avec test positif)	<p>Isolement à la maison pour 14 jours après le début des symptômes et :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ absence de fièvre depuis 48 heures ▪ absence de symptômes aigus depuis 24 heures ▪ PCR négatif sur 2 échantillons respiratoires (selon recommandations émises) <p>Si possible au retour, affecter le travailleur aux soins des cas de COVID-19</p>	
2) Voyageurs	<p>Asymptomatique : isolement à la maison jusqu'à 14 jours après le retour (obligatoire)</p> <p>Symptomatique : test COVID-19</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = maintenir l'isolement à la maison jusqu'à 14 jours après le retour</p>	<p>Asymptomatique : isolement jusqu'à 7 jours après le retour, puis peut rentrer au travail avec port de masque de procédure, hygiène des mains, auto-surveillance des symptômes respiratoires et prise de température 2 fois par jour, pour compléter le 14 jours</p> <p>Symptomatique : test COVID-19</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = isolement jusqu'à 7 jours après le retour, puis si absence de symptômes, peut rentrer au travail avec port de masque de procédure, hygiène des mains, auto-surveillance des symptômes respiratoires et prise de température 2 fois par jour, pour compléter le 14 jours</p>
3) Contacts d'un cas confirmé en milieu de soins (ponctuel) ou autre contact ponctuel	<p>Asymptomatique : isolement à la maison jusqu'à 14 jours après le contact (selon niveau d'exposition)</p> <p>Symptomatique : test COVID-19</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = maintenir l'isolement à la maison jusqu'à 14 jours après le retour</p>	<p>Asymptomatique : isolement jusqu'à 7 jours après le contact, puis peut rentrer au travail avec port de masque de procédure et prise de température 2 fois par jour pour compléter le 14 jours</p> <p>Symptomatique : test COVID-19</p> <p>-> positif = appliquer les recommandations d'un cas</p> <p>-> négatif = isolement jusqu'à 7 jours après le contact, puis si absence de symptômes, peut rentrer au travail avec port de masque de procédure et prise de température 2 fois par jour pour compléter le 14 jours</p>

Catégories de travailleurs de la santé	Tous les travailleurs de la santé en général	Travailleurs de la santé « critiques » i.e. requis pour éviter un bris de services
4) Contact domiciliaire d'un cas confirmé	Asymptomatique : isolement à la maison jusqu'à 14 jours après la dernière exposition Symptomatique : test COVID-19 -> positif = appliquer les recommandations d'un cas -> négatif = maintenir l'isolement à la maison jusqu'à 14 jours après le retour	
5) Contacts au domicile	1) Contact d'un contact (asymptomatique) : peut rentrer au travail sans mesures particulières 2) Contact d'un voyageur (asymptomatique) : peut rentrer au travail sans mesures particulières 3) Contact d'une personne sous investigation (en attente du résultat) : peut rentrer au travail sans mesures particulières	

Discuté au Comité sur les infections nosocomiales

17 mars 2020